

# Rousseau juge de Jean-Jacques

Études sur les *Dialogues* / Studies on the *Dialogues*

sous la direction de /edited by

Philip Knee et Gérard Allard

Pensée Libre N° 7

CANADIAN CATALOGUING  
IN PUBLICATION DATA

DONNÉES DE CATALOGAGE  
AVANT LA PUBLICATION

Main entry undert title:

Vedette principale au titre:

Rousseau juge de Jean-Jacques :  
Études sur les *Dialogues*

Rousseau juge de Jean-Jacques :  
Études sur les *Dialogues*

(Pensée Libre: no. 7)

(Pensée Libre: no. 7)

Text in French and English.

Texte en français et en anglais.

Includes bibliographical referen-  
ces.

Comprend des références biblio-  
graphiques.

ISBN 0-9693132-6-8

ISBN 0-9693132-6-8

I. Rousseau, Jean-Jacques, 1712-  
1778. Studies on *Dialogues*. Knee,  
Philip and Allard, Gérald. II. North  
American Association for the  
Study of Jean-Jacques Rousseau.  
III. Title: Rousseau juge de Jean-  
Jacques, Studies on the *Dialogues*.  
IV. Series.

I. Rousseau, Jean-Jacques, 1712-  
1778. Études sur les *Dialogues*. I.  
Knee, Philip et Allard, Gérald. II.  
Association nord-américaine des  
études Jean-Jacques Rousseau. III.  
Rousseau juge de Jean-Jacques :  
Études sur les *Dialogues*.  
IV. Collection.

The publication of this volume was made possible by the cooperation of the  
North American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau and  
Université Laval, Québec.

Ouvrage publié grâce au concours de l'Association nord-américaine des études  
Jean-Jacques Rousseau et de l'Université Laval, Québec.

© Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau /North  
American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau, 1998.

ISBN 0-9693132-6-8

Collection *Pensée Libre* dirigée par Guy Lafrance.  
*Pensée Libre* series editor: Guy Lafrance.

Imprimé au Canada  
Printed in Canada

## **Surveiller et entraver : les « gouverneurs » de Jean-Jacques**

Il y a certains schémas rhétoriques qui reviennent sans cesse dans les *Dialogues* plus que des thèmes, on dirait plutôt des tropes ou des refrains, d'autant plus qu'ils ont une fonction proprement rituelle qui tient de leur nature obsessionnelle. Par exemple, les quarante ans d'estime publique (évoqués non moins de seize fois dans les *Dialogues*), qui ayant précédé les crimes imputés à Jean-Jacques, les démentent. Autre exemple évident, le procès l'inculpé, les accusateurs, le juge parfait, et ainsi de suite.

Le plus prépondérant est sans doute la ligue de surveillance qui assiège Jean-Jacques. Mais ce n'est pas, il convient de le rappeler, la première fois qu'il l'évoque. « J'étais entouré, surveillé ; la France envoyait des espions pour me guetter, des soldats pour m'enlever, des brigands pour m'assassiner ; il était même imprudent de sortir de ma maison » il s'agit ici des *Lettres de la montagne*<sup>1</sup>, où comme on voit tout le complot néfaste de *Rousseau juge de Jean-Jacques* est déjà en place. La méthode aura changé dix ans plus tard il n'est plus question d'assassinat, ce n'est plus la peine une contrainte encore plus parfaite est réalisée sans brigands ni soldats, puisque la surveillance elle-même, étant beaucoup plus étendue et poursuivie avec un acharnement indescriptible, tient lieu de tout.

Désormais Jean-Jacques est « investi de toutes parts, gardé à vue (841) » ; rien n'échappe à ses persécuteurs. « On l'observe, on l'épie avec le plus grand soin [...]. On veille exactement à tout ce qui l'entoure, à tout ce qui l'approche, à quiconque lui dit un seul mot (885). » On retrouve un peu partout, comme dans ce passage, une constellation de mots-clefs ayant en commun un certain contenu sémique, et qui s'entassent pour se renforcer *observer, surveiller, veiller, observer, épier, guetter*, etc. Jean-Jacques « se sent entravé dans mille pièges, entouré d'espions, de mouches, de surveillants » ; il « sait ne pas dire un mot qui ne soit recueilli, ne pas faire un mouvement qui ne soit

---

<sup>1</sup>. Page 796. Voir aussi la *Lettre à Christophe de Beaumont* « J'ai été environné d'espions, de malveillants, et le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait (page 963). »

noté (910)<sup>2</sup> ».

Ces espions, mouches, surveillants ont deux missions distinctes, qui correspondent à des buts différents et complémentaires. D'une part on recueille des preuves de la méchanceté, de l'hypocrisie de Jean-Jacques qu'on ira répandre dans le public afin de créer autour de lui l'« horreur universelle (706) » ; l'intervention qui correspond à cet aspect de la surveillance, c'est donc la *diffamation* elle vise à effrayer tous les gens de bien et ainsi à éloigner de lui tout secours éventuel. D'autre part on le cerne, on l'« enlace (706) » afin de neutraliser toute action de sa part ; la forme de l'intervention ici est l'interdiction on le met « hors d'état [...] de suivre ses projets exécrables et de faire aucun mal dans la société (703 et 704) », et le mot-clef est *empêcher*. Ces deux fonctions (diffamer, empêcher) sont sans ordre de priorité et dans la pratique évidemment se confondent « Tout ce qu'on peut donc faire pour la sûreté publique est premièrement de le surveiller si bien qu'il *n'entreprene rien* qu'on ne le sache, qu'il *n'exécute rien* d'important qu'on ne le veuille, et sur le reste *d'avertir tout le monde* du danger qu'il y a d'écouter et fréquenter un pareil scélérat (724, les italiques sont - ajoutés). »

On a constamment affaire à la combinaison de ces deux activités parallèles ; si « on prend des mesures extraordinaires pour l'empêcher de parler (731) », c'est pour éviter que ne soient déjoués les efforts des mêmes conspirateurs pour « le rendre autant qu'il est possible odieux, méprisable, exécration à tout le monde (700) ». Jean-Jacques, qui par réaction n'a plus d'autre projet que de « confondre et démasquer les imposteurs qui le diffament (840) », se voit privé de tout moyen pour y parvenir.

Ainsi, la ligue refuse à sa victime tout accès au tribunal de l'opinion publique tant est assidu leur espionnage, et tant est étanche le cordon sanitaire jeté autour d'elle, qu'aucune défense n'est possible, nulle justice ne peut être obtenue. Ils le surveillent « à tel point qu'il ne puisse dire un mot qui ne soit écrit, ni faire un pas qui ne soit marqué, ni former un projet qu'on ne pénètre à l'instant qu'il est conçu (706) ». Ils ont pour ainsi dire des micros dans chaque meuble, dans chaque pan de mur, mais par-dessus tout c'est moins les voix qu'ils redoutent que l'instrument sourd et autrement éloquent la plume. « On craint surtout le poison de sa plume et l'on n'épargne aucune précaution pour l'empêcher de l'exhaler ; on ne lui laisse aucun moyen de défendre son honneur, parce que cela lui serait inutile (716). » On draine ses encriers ; Jean-

---

<sup>2</sup>. Voir aussi « ces mouches qu'on tient sans cesse à mes trousses (*Rêveries*, page 1090) ».

Jacques se joue d'eux « Malgré toutes ces précautions le drôle est encore parvenu à écrire ses mémoires qu'il appelle ses confessions et que nous appelons ses mensonges avec de l'encre de la Chine, à laquelle on n'avait pas songé mais si l'on ne peut l'empêcher de barbouiller du papier à son aise, on l'empêche au moins de faire circuler son venin (717). »

Face à cet adversaire espiègle les conspirateurs n'ont d'autre solution que de serrer davantage l'étau autour de lui. (À propos, ce passage illustre un trait peu connu de Rousseau, à savoir l'esprit. Peu d'écrivains ont eu plus que lui la réputation tenace d'ignorer l'art de rire, peut-être même de sourire, et les *Dialogues* en particulier ne passeront jamais dans les annales de l'humour. On se souvient que son ennemi, le rieur consommé qu'était Voltaire, le rapprochait de Diogène pour cette raison. Mais il y a néanmoins pas mal de passages amusants chez Rousseau, presque toujours sur un ton sardonique, comme ici.)

Cependant, comme cette surveillance veut rester indécélable même à sa victime dont la vie est donc censée lui paraître si possible normale, on lui accorde deux avantages qui peuvent paraître inattendus. Le premier, c'est les plaisirs ; entrave n'est pas privation « C'est là surtout ce qu'il y a de grand, de généreux, d'admirable dans le plan de nos messieurs qu'en l'empêchant de suivre ses volontés et d'accomplir ses mauvais desseins, on cherche cependant à lui procurer les douceurs de la vie, de façon qu'il trouve partout ce qui lui est nécessaire et nulle part ce dont il peut abuser (716). »

Le second est plus insidieux encore, c'est la liberté. Ou plutôt l'illusion de la liberté ; c'est justement par là que le complot atteint son point le plus diabolique « En poussant la bonté jusqu'à lui laisser une liberté du moins apparente, ne fallait-il pas l'empêcher d'en pouvoir abuser (709 et 710) ? » On la donne et on la borne à la fois ou, comme dit le Français, on « empêche » Jean-Jacques « d'abuser par des pratiques pernicieuses de la liberté qu'on voulait lui laisser (706) ». Le paradoxe est complet Jean-Jacques ne voit, n'entend rien alors qu'il est complètement entouré il est « chargé de chaînes dont il ne [peut] ni montrer ni voir le moindre vestige. Ils ont élevé autour de lui des murs de ténèbres impénétrables à ses regards ; ils l'ont enterré vif parmi les vivants. Voilà peut-être la plus singulière, la plus étonnante entreprise qui jamais ait été faite (706). » Un mur de ténèbres quelle image étonnante, et quelle négation plus parfaite de la célèbre « transparence » rousseauiste pourrait être rêvée ?

Or une liberté si parfaitement cernée, ce contrôle si secret qu'il n'y paraît pas, a un antécédent notoire dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau c'est justement la situation d'Émile par rapport à son gouverneur. Peut-être y a-t-il entre ces deux ouvrages une liaison plus intime qu'on ne le pense. Voyons « En naissant l'enfant est déjà disciple,

non du gouverneur, mais de la nature. Le gouverneur ne fait qu'étudier sous ce premier maître et empêcher que ses soins ne soient contrariés. Il veille le nourrisson, il l'observe, il le suit ; il épie avec vigilance la première lueur de son faible entendement <sup>3</sup> ».

On retrouve les mêmes vocables qu'on vient de repérer dans les *Dialogues étudier, observer, veiller, épier, empêcher*. N'y a-t-il pas, quand on y pense, une étrange analogie entre l'infailible surveillance pratiquée par la ligue au sujet de Jean-Jacques et l'inlassable perspicacité mise en œuvre par le gouverneur d'Émile ? La maladresse des uns qui les trahirait aux yeux du public et alerterait leur victime est l'exact équivalent de l'erreur fatale où tomberait incessamment le gouverneur s'il défailait dans l'observation de son élève. Si elle n'est pas commise - si le gouverneur ne gâte pas tout dans cette fragile entreprise, si la ligue est d'une efficacité envahissante - c'est dans les deux cas grâce au fait qu'un tel degré à la fois de ténacité et de pénétration est reconnu comme possible. La réussite, même si les intentions sont là bénévoles et ici méchantes, relève de la même prémisse qui est le regard omniprésent, « l'œil vivant » pour utiliser l'expression bien connue de Wolmar « Si j'ai quelque passion dominante c'est celle de l'observation j'aime à lire dans les cœurs des hommes ; comme le mien me fait peu d'illusion, que j'observe de sang froid et sans intérêt, et qu'une longue expérience m'a donné de la sagacité, je ne me trompe guère dans mes jugements <sup>4</sup>. »

Toute la valeur de l'*Émile* était en effet mise en préface sur l'assurance que l'auteur, quand bien même il aurait pu se tromper sur « ce qu'il faut faire », a « bien vu le sujet sur lequel il faut opérer (242) » - autrement dit, comme Wolmar, qu'il n'a pas pu se tromper dans ses jugements. Peut-être ce regard a-t-il même quelque chose en commun avec l'« œil avide et téméraire » de Saint Preux, ce regard fureteur qui « s'insinue impunément [...] sous la chenille et la gaze <sup>5</sup> », qui pénètre jusque dans la chambre de Julie depuis les hauteurs de Meillerie.

« Épiez longtemps », « épiez avec soin <sup>6</sup> » voilà l'impératif constamment répété dans l'*Émile* le même genre d'espionnage que doivent pratiquer les traqueurs de Jean-Jacques « Son hypocrisie a longtemps abusé les hommes, parce qu'ils s'en tenaient aux apparences et n'y regardaient pas de si près. Mais depuis qu'on s'est mis à l'épier

<sup>3</sup>. *Émile*, page 279.

<sup>4</sup>. *Nouvelle Héloïse*, page 491.

<sup>5</sup>. *Nouvelle Héloïse*, page 82.

<sup>6</sup>. *Émile*, pages 324 et 440.

avec plus de soin et à le mieux examiner on a bientôt découvert la forfanterie (741). »

On peut sans peine relever de nombreux échos comparables d'un texte à l'autre. « Il faut faire en sorte que, libre en apparence au milieu des hommes, il n'ait avec eux aucune société réelle, qu'il vive seul dans la foule. » S'agit-il d'*Émile*, ou de *Rousseau juge de Jean-Jacques* ? En fait c'est les *Dialogues*.<sup>7</sup> « Sans lui défendre de mal faire il suffit de l'en empêcher. » - *Émile*, ou *Rousseau juge de Jean-Jacques* ? Cette fois c'est l'*Émile*.<sup>8</sup> Qui l'eût cru ? Il est toujours question de prévenir, d'intervenir quand un jugement supérieur aura déterminé qu'il importe, pour des raisons inconnues du sujet, de court-circuiter sa propre liberté d'action et la responsabilité qui en découle. *Émile* « Ce dont il doit s'abstenir ne le lui défendez pas, empêchez-le de le faire sans explications, sans raisonnements<sup>9</sup>. » *Rousseau juge de Jean-Jacques* « Laisser commettre les crimes qu'on peut empêcher n'est pas seulement en être témoin, c'est en être complice (723). »

*Émile* est-il moins manipulé par les trucages pratiqués à son intention que Jean-Jacques par les pièges qu'on lui tend ? *Émile* est dupe du canard aimanté<sup>10</sup> comme Jean-Jacques des faux amis à qui il confie ses dépôts les plus précieux. Dira-t-on que Jean-Jacques se sait observé mais fait semblant du contraire ? *Émile* aussi. Qu'*Émile* au fond se sait libre ? Deux siècles de controverses nous ont appris qu'il s'agit là d'une affaire de degré, peut-être même d'une différence qui n'en est pas une. Si Jean-Jacques se sent, se sait, se voit observé, d'ailleurs sans en être le moins du monde affecté (« sans s'embarrasser en aucune sorte des surveillants dont il se voit entouré [722] »), pourquoi n'en serait-il pas de même d'*Émile* ?

Il va de soi que cette ressemblance n'en comporte pas moins des différences significatives. Car si les mots sont souvent les mêmes, les nuances entre les deux contextes s'expriment dans les variations d'une terminologie globalement similaire. Ainsi, le verbe *étudier* est plus fréquent qu'*épier* dans l'*Émile* parce que *étudier son élève* implique un degré de sympathie sensiblement plus grand entre l'observant et l'o-

---

<sup>7</sup>. Pour la démonstration j'ai dû transposer la syntaxe de l'original « Ils ont fait en sorte que, libre en apparence au milieu des hommes, il n'eût avec eux aucune société réelle, qu'il vécût seul dans la foule (706). »

<sup>8</sup>. *Émile*, page 311.

<sup>9</sup>. *Émile*, page 320.

<sup>10</sup>. Voir *Émile*, page 437.

bservé ; aussi n'y rencontre-t-on pas une seule fois le verbe *guetter*. Les ennemis de Jean-Jacques au contraire ne viennent pas l'*étudier* (ils n'ont rien à *apprendre* de lui), ils l'espionnent. Pourquoi, d'ailleurs, puisque sa vie est un livre ouvert, qu'il est incapable de rien dissimuler ? Rousseau prend soin de souligner ce paradoxe, et ces différences d'intention « Si l'administration publique elle-même eût été moins prévenue ou de bonne foi, la constante uniformité de sa vie égale et simple l'eût bientôt désabusée ; elle aurait compris [...] que c'était bien perdre son argent, son temps et ses peines que d'espionner un homme qui vivait ainsi. Mais comme ce n'est pas la vérité qu'on cherche, qu'on ne veut que noircir la victime, et qu'au lieu d'étudier son caractère on ne veut que le diffamer, peu importe qu'il se conduise bien ou mal, et qu'il soit innocent ou coupable. Tout ce qui importe est d'être assez au fait de sa conduite pour avoir des points fixes sur lesquels on puisse appuyer le système d'impostures dont il est l'objet, sans s'exposer à être convaincus de mensonge, et voilà à quoi l'espionnage est uniquement destiné (909). »

En revanche, la connotation de contrôle imposé dans *surveiller* fait que ce verbe, pratiquement absent d'*Émile*, est fréquent au contraire dans les *Dialogues*. De même, *diffamer* et *diffamation* (36 fois dans les *Dialogues*) n'apparaissent dans l'*Émile* qu'une seule fois <sup>11</sup>, et là sans rapport avec les personnages principaux. Quand le gouverneur guette, ce n'est évidemment ni pour diffamer, ni pour dénoncer, ni pour *démasquer*, alors que les ennemis de Jean-Jacques ne font que cela dans les *Dialogues*.

Toujours est-il que, avec des objectifs aussi diamétralement opposés, le fond de l'opération reste le même dans les deux cas un regard invisible cherche à surprendre non seulement les desseins mais l'instinct de son sujet, à anticiper ses inclinations, même celles que lui-même ignore encore. Autrement dit, la situation tant commentée et critiquée du gouverneur par rapport à Émile, situation idéalisée et manifestement peu aisée à réaliser concrètement, apparaît comme *la condition de possibilité* du complot décrit dans les *Dialogues*. Rousseau n'est en effet capable d'imaginer les méthodes totalitaires de la conspiration contre lui que parce qu'il a cru ou imaginé possible le rôle envahissant du gouverneur de l'*Émile*. C'était là un travail qui, Rousseau l'avait bien souligné, demande infiniment de détermination et de patience « L'enfant doit être tout à la chose ; mais vous devez être tout à l'enfant, l'observer, l'épier sans relâche et sans qu'il y paraisse, pressentir tous ses sentiments

---

<sup>11</sup>. Voir *Émile*, page 640.

d'avance, et prévenir ceux qu'il ne doit pas avoir <sup>12</sup>. » De même, les surveillants de Jean-Jacques se consacrent corps et âme à cette tâche qui fait d'eux l'écho malicieux et malveillant du gouverneur. On peut rappeler pertinemment que Rousseau s'était mis lui-même exprès dans ce rôle-là. Jean-Jacques guetteur, Jean-Jacques guetté ; c'est le simple renversement d'une situation qui avait préalablement séduit sa propre imagination.

Cependant, en disant « simple » je simplifie, et rien n'est jamais simple chez Rousseau. Ces mêmes expressions et leurs variantes reflètent de profondes ambivalences attribuables à des besoins opposés. On le voit bien en confrontant ce qu'on a dit de ces deux ouvrages avec d'autres de ses écrits. Dans un État comme dans une maison, où les habitants ne doivent rien avoir à cacher, il est normal, il est même salubre que tous surveillent « C'est ainsi que dans les beaux temps de Rome, les citoyens, surveillants les uns des autres, s'accusaient publiquement par zèle pour la justice <sup>13</sup>. » Dans *Julie*, dans *Du contrat social*, il importe beaucoup à la discipline tant domestique que civique que les serviteurs et les citoyens se sachent observés. Chez Wolmar, qui « est intègre et sévère », les « ouvriers ont des surveillants qui les animent et les observent » et Wolmar lui-même surveille beaucoup <sup>14</sup> ; cependant Saint Preux dit ne pas approuver qu'on rende les valets « espions et surveillants les uns des autres <sup>15</sup> ». Si les conspirateurs des *Dialogues* sont eux-mêmes « surveillants les uns des autres », c'est à la manière d'une bande de voleurs, afin d'assurer leur fidélité mutuelle ; ils sont « entourés, surtout à leur mort (969) » pour parer à toute faiblesse qui risquerait de laisser apparaître la vérité.

On pourrait peut-être se demander après tout ce que donnerait un texte qui aurait pour titre *Émile juge de Jean-Jacques*, et où l'élève serait consciemment assujéti au même genre d'univers kafkaesque que Jean-Jacques dans les *Dialogues*. Autrement dit, ne pourrait-on pas lire la dénonciation de la déplorable situation de Jean-Jacques comme une déconstruction implicite d'*Émile* ? Non certes que Rousseau soit capable, au point où il en est, d'un quelconque repentir ; ce que je suggère est plutôt de lire en quelque sorte à contre-courant, de mettre en relief quelque chose qu'il ne veut pas voir. Quelle est la relation entre un

---

<sup>12</sup>. *Émile*, page 461.

<sup>13</sup>. *Lettre à d'Alembert*, page 97.

<sup>14</sup>. Voir *Nouvelle Héloïse*, page 443.

<sup>15</sup>. *Nouvelle Héloïse*, page 461.

élève qui se trouve incapable de faire le moindre mouvement sans qu'un adulte qui ne le quitte pas d'un pas en prenne note, et un adulte auprès de qui un groupe sans visage reproduit à peu près la même opération ? Émile en prise avec un gouverneur qui veille toujours, qui l'invite constamment à choisir selon son cœur et qui pourtant a déjà anticipé ses moindres désirs, tout prévu, pourvu à tout, cet Émile serait-il, lui aussi, un peu paranoïaque ? On ne peut le savoir, surtout parce que le point de vue n'est pas le même, et c'est là justement l'intérêt, à mon avis, de la question. Émile ne peut pas se dédoubler comme le peut Rousseau/Jean-Jacques afin de nous donner le compte rendu subjectif de ses expériences. Autrement dit, le dédoublement Émile/Jean-Jacques, où Émile est en quelque sorte celui que Jean-Jacques aurait voulu être, est éclairé d'une façon nouvelle par la confrontation avec un couple analogue, Jean-Jacques/Rousseau. Émile a envoyé Jean-Jacques au purgatoire ce n'est qu'à ce prix qu'il a pu lui pardonner.

*Philip Stewart*  
*Duke University*